

Compte rendu de la séance

du vendredi 02 novembre 2012

Secrétaire de la séance: Valérie CROISSANT

Ordre du jour:

Prix de l'eau pour 2013

Permission de voirie France Telecom

Transfert des biens du C C A S

Recrutement d'agent d'entretien

Questions diverses : Déménagement bungalow ==> mairie
Projet aménagement des " extérieurs " (CA U E)
Achat matériel pour la salle
Réception des travaux et point subventions
S P A N C
Réunion publique Ordures Ménagères
CODECOM compétence Voirie
Repas des aînés
Tournées relève compteurs d'eau
Natura 2000
Commune de la Paix !
Intercommunalité ... suite

Délibérations du conseil:

DE_2012_197 Recrutement d 'agent d' entretien

Suite aux travaux de rénovation de la mairie et de la salle, et à la fin du contrat de Mme Raulin Gaelle depuis le 31 juillet 2011, Monsieur le maire propose de recruter un agent d'entretien pour effectuer les tâches de ménages nécessaires au bon entretien du bâtiment communal. Après en avoir délibéré, le maire est autorisé à déclarer une vacance d'emploi auprès du centre de gestion de la Meuse, pour un emploi de 2 heures par semaine avec une rémunération de 10 € net de l'heure.

DE_2012_198 Permission de voirie France Telecom

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de France Telecom en date 02/10/2012, demandant la prorogation de la permission de voirie pour l' impasse des Roseaux. La permission de voirie arrive à échéance le 18 mars 2013. Pour simplifier les formalités, il est proposé, à la commune de Champneuville de procéder à une simple prorogation de permission de voirie , avant son expiration, pour une durée de 15 ans , soit jusqu' au 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d' autoriser le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

DE_2012_199 Prix de l'eau pour 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier le prix de l'eau décidé en 2012, de fixer le prix de l'eau pour l'année 2013 comme suit :

- 0,80 € le m³ pour la 1^{ère} tranche de 0 à 200 m³
- 0,17 € le m³ pour la 2^{ème} tranche de plus de 200 m³

La location de compteur est fixée à 10 € TTC pour les résidences principales et les exploitations agricoles et à 60 € TTC pour les résidences secondaires, les locaux vacants, caravanes et Mobil home. Concernant la redevance pour pollution domestique le montant fixé par l'agence de bassin Rhin-Meuse est de 0,356 € Hors Taxe le m³ pour 2013, cette redevance s'ajoute au prix de l'eau.

Objet de la délibération 2012-200 : Suppression du Centre Communal d'Action Social de la Commune de Champneuvillle et transfert de ses biens à la commune de Champneuvillle

Le Président explique que le Centre Communal d'Action Social n'enregistre que très peu d'opérations annuelles et que l'idée de sa suppression peut être envisagée. Le Centre Communal d'Action Social de Champneuvillle, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de sa suppression et du transfert de ses biens à la Commune de Champneuvillle. Le Centre Communal d'Action Social de Champneuvillle, propriétaire d'un terrain situé à Champneuvillle cadastré ZK 20 au lieu dit Le Rede Chemin d'une superficie de 1 ha 49 a 15 ca, décide de vendre ce terrain à la Commune de Champneuvillle pour l'euro symbolique. Un acte de transfert sera préparé pour cette vente. Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme, à Champneuvillle le 03 novembre 2012

Nota : Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 03 novembre 2012.

Que la convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 30 octobre 2012.

Le Maire,



Daniel LEFORT